

En un peu moins de quatre ans, l'Association SwissDRG n'a pu atteindre qu'une partie des buts qu'elle s'était fixé. Ayant dû subir le contrecoup des combats idéologiques de ses membres, elle a consacré beaucoup d'énergie à parer les manœuvres dilatoires. Le champ politique étant maintenant dégagé, on peut espérer un certain renouveau avec SwissDRG SA, tous les partenaires du projet étant partisans d'une structure tarifaire dynamique. Pratiquement, le CMO a une tâche immense devant lui, héritant des chantiers inachevés de l'Association tout en devant assumer son rôle central de gestionnaire d'un système en pleine élaboration. Il devra pouvoir compter sur le soutien du Conseil d'administration dont tous les membres auront à faire preuve de loyauté. Malgré la place que le corps médical a pu obtenir dans la nouvelle société, il nous appartiendra de rester vigilants, particulièrement dans

les domaines où nous avons un rôle central à jouer, tels que les critères de qualité ou la protection des données.

Nos partenaires savent que la collaboration des médecins est indispensable et attendent de nous un gros effort pour parvenir à un système performant. Sachant parler d'une seule voix et abattre un travail important sous la pression du temps, nous avons prouvé nos capacités. La crédibilité que nous avons ainsi acquise lors du processus d'helvétisation doit maintenant être entretenue. Par une planification minutieuse et un engagement progressif des moyens nécessaires au cours des années qui viennent, la FMH est prête à relever ce défi.

*Dr Pierre-François Cuénoud,
membre du Comité central, responsable du domaine SwissDRG*

Fondation de SwissDRG SA: tout vient à point pour qui sait attendre?

Après plusieurs retards, le grand jour est enfin arrivé: le 18 janvier 2008, H+, la FMH, santésuisse et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) ont fondé, en tant qu'actionnaires, la société SwissDRG SA avec siège à Berne. L'association et le projet SwissDRG ont ainsi été transformés en une société anonyme d'utilité publique. SwissDRG SA et son organe opérationnel, le bureau Casemix (CMO), seront chargés d'introduire sur le plan national un système unifié de forfaits pour le financement des prestations stationnaires des hôpitaux de soins aigus. Ils devront aussi garantir la maintenance de cette structure tarifaire. Conformément à une décision des Chambres fédérales, l'introduction des forfaits par cas au niveau suisse devra se faire d'ici à fin 2011 au plus tard.

En créant une société anonyme, SwissDRG a franchi une étape décisive. Quel a été le rôle du corps médical dans cette procédure? Les médecins ont réussi, d'une part, à obtenir un siège au Conseil d'administration de SwissDRG SA et, d'autre part, à faire en sorte que le processus d'helvétisation, à savoir l'adaptation du système allemand aux réalités suisses, ait lieu en collaboration avec les sociétés de discipline médicale. Initialement, les partenaires du projet souhaitaient en effet élaborer un système de rémunération DRG sans impliquer les sociétés de discipline, comme ce fut le cas pour la mise sur pied du système allemand G-DRG et du système suisse APDRG. Lors de la première phase de l'helvétisation (2007), le groupe de travail de la FMH chargé de ce dossier et les sociétés médicales ont prouvé – malgré une pression énorme quant aux délais – que l'apport du savoir professionnel des médecins est indispensable à la création d'un système de rémunération. La FMH participe donc activement à la mise sur pied de la structure tarifaire. Cepen-

dant, il est regrettable qu'elle ne soit pas reconnue en tant que partenaire tarifaire et, partant, qu'elle ne puisse pas participer aux négociations tarifaires visant à déterminer le taux de base.

Il reste encore beaucoup à faire pour que le système SwissDRG reflète aussi correctement que possible les prestations fournies. D'une part, il importe de continuer à l'adapter aux réalités suisses: dès que la nouvelle version du groupeur sera disponible, les sociétés de discipline médicale se verront priées de continuer à soumettre leurs propositions d'amélioration. D'autre part, il faudra enfin résoudre plusieurs points problématiques importants. Par exemple, il est primordial que sous le système DRG, les hôpitaux bénéficient également d'incitations en vue d'assurer la formation pré- et postgraduée et de promouvoir des mesures d'innovation. Par ailleurs, il convient d'éviter que les cliniques pédiatriques doivent se battre pour leur survie suite à l'introduction de ce système et il faudra encore régler la question de l'indemnisation des médecins agréés. De plus, la qualité des soins doit elle aussi être garantie dans ce nouveau système, car les patients restent bien sûr au centre des préoccupations. Il est également primordial de développer, avant l'introduction effective de SwissDRG, un accompagnement scientifique du projet afin de pouvoir identifier rapidement les erreurs de pilotage.

Un temps précieux a été perdu avec le retard pris lors de la création de la société SwissDRG SA. Le bureau Casemix devra désormais exploiter au mieux le temps qui lui reste pour faire enfin avancer les choses et résoudre les problèmes qui se posent.

*Beatrix Meyer,
responsable opérationnelle SwissDRG de la FMH*